

"Alors que tout était pacifique sur les cordons de grévistes à Badger et ailleurs, de but en blanc arriva une déclaration du procureur général. Elle adjurait les grévistes de ne pas participer au désordre et à la violence.

Cela s'est produit à un moment où il n'y avait ni désordre ni violence.

Cela a été suivi hier par l'arrivée d'un train d'agents de police de Terre-Neuve et de nombreux renforts de la Gendarmerie royale du Canada. Cette police a été importée dans un endroit pacifique du centre de Terre-Neuve."

Il a dit que par groupes de quatre les agents de police ont patrouillé "la ville pacifique" de Badger tout au long de la journée.

"Ils ont affiché leurs matraques d'une façon évidemment provocante dans une manifestation de puissance policière", a-t-il ajouté.

"Ce qui s'est produit par la suite, plus tard au cours de la journée, doit être imputé catégoriquement à la Gendarmerie royale du Canada et aux agents de police de Terre-Neuve ou à ceux sur les ordres desquels ils agissaient.

Le compte rendu des témoins oculaires coïncide. Les gens s'étaient trouvés sur la route. La police leur a ordonné de libérer la route et ils se sont partagés des deux côtés. Puis les gendarmes ont marché entre les deux rangs, ont fait demi tour puis ont foncé sur les gens en utilisant leurs matraques brutalement.

M. Ladd a dit que le récit fidèle de l'incident scandaliserait la population de Terre-Neuve et du reste du pays.

Notre syndicat exige qu'on fasse tous les efforts possibles pour établir les faits, a-t-il continué.

Il n'y a qu'une commission royale chargée par le gouvernement fédéral de faire une enquête approfondie qui puisse révéler au public les faits qu'il est en droit de connaître.

C'est bien regrettable qu'un certain nombre de personnes aient été blessées; cependant il faut en blâmer ceux qui ont provoqué cette horrible manifestation."

Le *Star* de Toronto du 12 mars 1959, comportait l'article suivant:

"La Gendarmerie royale du Canada est accusée de servir d'instrument pour permettre à la compagnie de faire passer des briseurs de grève.

Les dirigeants des deux sections du syndicat de bûcherons de Terre-Neuve en grève ont prétendu aujourd'hui que les membres de la Gendarmerie royale du Canada "essayaient de provoquer une échauffourée" lorsqu'ils ont marché sur un groupe de grévistes mardi à Badger.

M. George Stoodley de Grand-Falls et M. Lawrence Ball de Deer-Lake (T.-N.) sont arrivés à Toronto pour entreprendre une randonnée dans tout le pays afin d'obtenir de l'appui pour le syndicat international des bûcherons, syndicat qui est en grève.

M. Stoodley a déclaré que les actes de la Gendarmerie royale du Canada servaient à masquer l'impossibilité pour l'*Anglo-Newfoundland Development* de placer des bûcherons dans les camps d'exploitation forestière."

Il me semble que ces déclarations sont totalement différentes du compte rendu détaillé que vous m'avez donné de l'incident à la Chambre des Communes le 11 mars, et de la déclaration du premier ministre le 16 mars portant que le gouvernement avait estimé que la Gendarmerie royale du Canada "s'est acquittée de son devoir avec justice et compétence", et que ne pas en tenir compte serait incompatible avec "la responsabilité essentielle" au maintien de la "pleine intégrité" de la Gendarmerie.

Votre tout dévoué,

J. W. Pickersgill.

[M. Carter.]

La réponse du ministre à cette lettre est datée du 25 mars 1959 et se lit ainsi:

Cher monsieur Pickersgill,

Je vous accuse réception et vous remercie de votre lettre du 24 mars dans laquelle vous reproduisez deux nouvelles parues dans le *Star* de Toronto au sujet de la conduite des agents de la Gendarmerie royale du Canada à Terre-Neuve, et dans laquelle vous parlez également de la discussion que nous avons eue en Chambre à cet égard le 19 mars.

Je me suis déjà occupé, comme vous le signalez vous-même, de l'incident que le *Star* prétend décrire. Le rapport que j'ai présenté à la Chambre le 11 mars établit les faits véritables que je connaissais alors. En terminant ma déclaration, j'ai signalé que: "...de toute évidence, la Gendarmerie... a accompli une besogne qui mérite bien des éloges... dans les circonstances les plus difficiles et les plus fâcheuses".

Vous avez vous-même parlé de la déclaration du premier ministre du 16 mars, où il disait que la Gendarmerie royale du Canada "s'est acquittée de son devoir avec justice et compétence".

Ces déclarations officielles, soulignant les faits et l'attitude du gouvernement, qu'on a faites, l'une en même temps que les nouvelles de journaux en question ont paru, et l'autre, moins de cinq jours plus tard, me semblent être toutes deux une défense complète de la conduite de la Gendarmerie et une réfutation des allégations que renfermaient les nouvelles des journaux.

Je suis d'avis également qu'on a disposé de façon convenable de ces allégations, soit par une déclaration du gouvernement au Parlement, en Chambre des communes, et je ne peux donc pas admettre votre déclaration, savoir que nous ne nous acquitons pas de notre responsabilité de sauvegarder la pleine intégrité de la Gendarmerie.

Sincèrement vôtre,

E. D. Fulton.

On peut résumer la réponse du ministre, monsieur le président, en disant que le premier ministre et moi avons tous deux dit que ces déclarations n'étaient pas exactes et que par conséquent elles ne sont pas exactes. Mais sur quoi fonder cette déclaration? Comme non seulement le premier ministre de Terre-Neuve mais aussi le Congrès du Travail du Canada ont demandé une enquête, et comme, suivant les propres paroles du ministre que j'ai citées précédemment, le rôle des renforts allait consister en autre chose que le maintien de l'ordre public...

**L'hon. M. Fulton:** J'ai dit que c'était le caractère de la demande.

**M. Carter:** Si le caractère de la demande était tel qu'ils allaient faire plus que d'exercer leurs fonctions, le maintien de l'ordre public, alors le ministre lui-même prête le flanc aux accusations publiées dans ces journaux. J'estime, monsieur le président, qu'une action plus concrète devrait être entreprise dans cette affaire pour restaurer la réputation de la Gendarmerie royale du Canada. J'espère qu'en répondant, le ministre nous dira ce qu'il se propose de faire.